

**Délibération n°2022-144 du 26 octobre 2022
Portant sur la DETR 2023
Desserte du centre-bourg – Commune de Dontreix**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-six octobre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Domet, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/10/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 46	POUR : 46
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 16	Exprimés : 46	

Présents : MM. GUYONNET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, GRANGE, SCHMIDT, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, MOREAU, LUQUET A, MÉANARD, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à JAMME, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à BERTHON, FAUCONNET à RAMOS, SOULEBOT à FAUCHER, DESARMENIEN à FONTVIELLE, TRIMOULINARD à LARGE.

Excusés : MM. DESCLOUX, SIMONET B, PERRIER S, CONCHON, PERRIER F, PLAS, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Catherine PINLON

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

La commune de Dontreix a informé la Communauté de communes qu'elle dépose une demande de financements au titre de la DETR 2023 pour la réhabilitation du réseau d'adduction en eau potable desservant le bourg historique. Ces travaux sont rendus urgents en raison de fuites importantes.

Cette partie du bourg, regroupant une quarantaine de maisons habitées et inscrite dans la zone d'assainissement collectif, n'est actuellement pas desservie par le réseau public de collecte des eaux usées.

Les immeubles disposent, soit d'installations d'assainissement non collectif sommaires, soit sont raccordés à des canalisations d'eaux pluviales se déversant dans le milieu naturel.

Le projet consiste à créer 735 mètres de réseau public de collecte des eaux usées pour 49 branchements. Au vu de la configuration des lieux, voie circulaire plate cernant une ancienne édification médiévale, une partie des eaux usées devra faire l'objet d'un refoulement.

Il est également proposé de reprendre les réseaux d'eaux pluviales rencontrés. Une convention devra être signée avec la commune afin de déterminer les modalités d'intervention de chaque partie.

L'estimation des travaux est de 306 196 € HT pour la partie assainissement des eaux usées. Cette estimation tient compte de l'évolution des prix pratiqués.

Ces travaux ont pour objet de terminer la desserte du bourg de Dontreix et :

- Améliorer l'attractivité du quartier en levant la contrainte liée à l'assainissement des eaux usées ;

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- Supprimer les rejets d'eaux usées au milieu naturel concernant une douzaine de maisons ;
- Intervenir dans la continuité des travaux d'adduction en eau potable afin de limiter la gêne pour les riverains, mutualiser une partie des travaux et limiter les frais de remise en état des surfaces.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Travaux Préparatoires	6 300.00 €	DETR (40 %)	159 663.60 €
Travaux Antenne A Secteur de l'église	56 881.50 €	Contribution communale	55 776.60 €
Travaux Antenne B Rue des Jardins	85 104.00 €	Autofinancement	183 718.80 €
Travaux Antenne C Versant Nord	140 562.50 €		
Eaux Pluviales	92 961.00 €		
Tests préalables à la réception	14 950.00 €		
Frais divers	2 400.00 €		
TOTAL HT	399 159.00 €	TOTAL HT	399 159.00 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement présenté ;
- AUTORISE le Président à solliciter un financement au titre de la DETR 2023 pour un montant éligible de 399 159.00 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 27 octobre 2022
Pour copie conforme, le 27 octobre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET